## MENTIONS LÉGALES

- \* Offre spéciale non cumulable avec les autres offres Société Générale, valable à l'agence Clientèle Privée Internationale, 29, bd Haussmann 75009 Paris, jusqu'au 31/12/2013 et réservée aux personnes ayant signé un contrat de Volontariat International à l'étranger ou de Volontaires Internationaux en Administration, sur présentation d'un justificatif, sous réserve de l'acceptation par la banque et dans la limite des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Offre valable pour toute première souscription ou adhésion aux produits et services Société Générale présentés ici. Les tarifs indiqués dans le présent support sont valables à la date du 01/10/2013 et sont susceptibles d'être modifiés selon les modalités légales et réglementaires en vigueur.
- (1) Offre réservée aux non-clients Société Générale majeurs. Ouverture du compte soumise à l'acceptation de la banque. 50 € offerts, versés 7 mois après, sous réserve de 7 mouvements sur le compte au débit ou au crédit, par mois. Voir conditions en agence.
- (2) Offre groupée de services bancaires et non bancaires. Tarifs hors options et hors offre privilège en vigueur au 01/10/2013 : 7,30 €/mois avec une Carte V Pay, 7,90 €/mois avec une Carte Visa ou MasterCard, 15,40 €/mois avec une Carte Visa Premier ou Gold MasterCard ou 30 €/mois avec une Carte Visa Infinite. Pour les Adhérents de moins de 25 ans, réduction de 50 % sur la cotisation mensuelle des Services Essentiels JAZZ (non valable sur la carte Visa Infinite).
- (3) Dans les limites des dispositions prévues au contrat. QUIETIS est composé de contrats collectifs d'assurance et d'assistance souscrits par la Société Générale auprès de Sogessur (SA au capital de 25 500 000 € 379846 RCS Nanterre 2, rue Jacques Daguerre 92565 Rueil-Malmaion Cedex), de Juridica (SA au capital de 8 377 134 € 572079150 RCS Versailles 1, place Victorien Sardou 78160 Marlyle- Roi) et d'Europ Assistance France (SA au capital 2 464 320 euros 403147903 RCS Nanterre 1, promenade de la Bonnette 92230 Gennevilliers) par l'intermédiaire de Gras Savoye.Entreprises régies par le Code des Assurances. Ces contrats sont présentés par la Société Générale dont le siège social est situé 29, boulevard Haussmann 75009 Paris, en sa qualité d'intermédiaire en assurances, immatriculation ORIAS n° 07 022 493
- (4) Service géré par SG SERVICES SAS 393 325 428 RCS Nanterre. (5) Pour plus de renseignements sur les options JAZZ, connectez-vous sur societegenerale. fr ou rendez-vous en agence.
- (6) Dans la limite des dispositions contractuelles, le service Garantie Prix est un contrat d'assurance souscrit par la Société Générale, tant pour son compte que celui de ses filiales auprès d'ALLIANZ-IART, société de courtage d'assurance Affinion International Limited Assurances (entreprises régies par le Code des Assurances).
- (7) Réservé aux majeurs. Dans la limite des dispositions contractuelles, notamment du montant de facilité de caisse qui vous est accordé. Forfait d'exonération d'agios équivalent à une utilisation de la facilité de caisse de 500 € pendant 7 jours consécutifs ou non par mois calendaire. Au-delà de ce forfait, les agios sont à votre charge. Ils sont calculés quotidiennemet te prélevés trimestriellement. Par exemple, pour une facilité de caisse d'un montant de 1500 €, le Taux Annuel Effectif Global (TAEG) est de 19,88%, en vicueur au 01/10/2013, susceptible de variations trimestrielles.
- (8) Visa Premier est réservée aux majeurs. Sous réserve de l'acceptation par la banque et dans la limite des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Tarif au 01/10/2013 : 134 € par an. Dans le cadre de JAZZ la cotisation de la carte est incluse (15,40 EUR par mois, hors option).
- (9) Dans la limite des dispositions contractuelles. Carte Visa Premier : Contrats d'assistance et d'assurance souscrits par VISA Europe France auprès d'Europ Assistance, d'Axa France Vie et d'Axa France IARD par l'intermédiaire de SPB (Entreprises régies par le Code des Assurances). La garantie Achat est un contrat d'assurance souscrit par la Société Générale auprès de Gan Eurocourtage IARD par l'intermédiaire de SPB (Entreprises régies par le Code des Assurances).

- (10) Option réservée aux adhérents JAZZ majeurs. Tarifs de l'option Internationale hors offre privilège (en vigueur au 01/03/2013). Niveau 1 : 3 €/mois Niveau 2 : 10,00 €/mois Niveau 3 : 15,00 €/mois. Pour les adhérents JAZZ de 18 à 24 ans, réduction de 50 %. Durée minimale d'adhésion à l'option Internationale : 1 an. Rendez-vous en agence ou sur societegenerale.fr pour en savoir plus.
- (11) Exonération des commissions de transfert et commissions SWIFT éventuellement prises par Société Générale. Hors commissions de change et éventuelles commissions prélevées par la banque correspondante.
- (12) Érable Évolutions, formule du contrat Sogévie, est un contrat d'assurance collective sur la vie de Sogecap, compagnie d'assurance sur la vie et de capitalisation régie par le Code des Assurances. Ce contrat est présenté par Société Générale dont le siège social est situé 29, boulevard Haussmann 75009 Paris (immatriculation à l'ORIAS n° 07 022 493), par la Société Générale de Banque aux Antilles dont le siège social est situé 30, rue Frebault 97110 Point à Pitre (immatriculation à l'ORIAS n° 07 030 182), par la BFCOI dont le siège social est situé 64, rue Alexis de Villeneuve 97400 Saint Denis de la Réunion Cedex (immatriculation à l'ORIAS n° 07 030 515), par la Société Générale dedonienne de Banque don 1 e siège est BP G2 44, rue de l'Alma 98848 Nouméa Cedex et par la Banque de Polynésie BP 530 Boulevard Pomare 98713 Papeete Cedex en leur qualité d'intermédiaires en assurance.
- (13) Sous réserve d'acceptation du dossier par Société Générale. Voir conditions en agence. Financement attaché à la résidence principale pour les PEL ouverts à compter du 01/03/2011. En matière de prêt immobilier, vous disposez de 10 jours de réflexion avant d'accepter l'offre de prêt. La vente immobilière ou la construction est subordonnée à l'obtention du prêt nécessaire à son financement. A défaut, le vendeur est tenu de rembourser les sommes versées.
- (14) Taux nominal annuel hors prime d'État et hors prélèvements fiscaux et sociaux, en vigueur au01/10/2013. Les intérêts du PEL sont soumis aux prélèvements sociaux, dès la première année, et au barème progressif de l'Impôt sur le Revenu (avec perception d'un acompte formant crédit d'impôt) à compter du 12e anniversaire. Sous certaines conditions, une demande de dispense d'acompte peut être effectuée. La date de perception des prélèvements sociaux diffère selon que le PEL est ouvert avant ou à compter du 01/03/2011.
- (15) Somme versée sur le compte à vue, dès l'ouverture effective d'un contrat Érable Évolutions ou d'un PEL. Offre non cumulable avec toute autre offre de la Société Générale et valable pour toute première souscription avant le 31/12/2013 et sous réserve de l'acceptation du dossier par la banque.
- (16) Offre réservée aux clients de l'agence Clientèle Privée Internationale, valable jusqu'au 31/12/2013. Le cadeau sera remis ou les points Filigrane crédités après l'ouverture définitive du compte bancaire par le(a) filieul(e) dans l'une des agences Société Générale participant à l'opération. Le parrain doit être âgé d'au moins 16 ans ; l'offre sera valable 1 seule fois quel que soit le nombre de filieul(e)s parrainé(e)s.
- (17) Offre non cumulable avec toute autre offre Société Générale, réservée aux personnes physiques de plus de 16 ans non clientes Société Générale, valable jusqu'au 31/12/2013. Le cadeau sera remis dès l'ouverture effective par le(la) filleul(e) d'un compte bancaire Société Générale dans l'agence Clientèle Privée Internationale. En cas d'option pour les points Filigrane, ils seront crédités après la souscription du forfait JAZZ. Ouverture du compte soumise à l'acceptation de la Banque. Pour les mineurs, présence du représentant légal obligatoire.
- (18) JAZZ PRO est une offre groupée de produits et services bancaires destinée aux professionnels. Cotisation mensuelle hors réductions : 34 € partiellement soumis à la TVA, selon le tarif en vigueur au 01/10/2013.